

L'ALLIANCE NATIONALE

No 203—CEROLE ARTHABASKA, Arthabaska; S.A., A. A. Fisher; S.F. et T., F. X. Lemieux. Réunions, 3ème vendredi, 7 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 204—CEROLE STE-CLOTILDE, Ste-Clotilde d'Horion; S.A., Wilfrid Bergeron; S.F. et T., Omer Lecompte. Réunions, 3ème dimanche, 1:30 p.m., chez M. Art. Acoutin.

No 205—CEROLE RIVIERE-A-PIERRE, Rivière-à-Pierre; S.A., S.F. et T., Wilfrid Voyer. Réunions, dernier samedi, 8 h. p.m., salle Cauchon.

No 207—CEROLE ROYAL, Ville St-Louis; S.A., Jos. Nolin, 36 Maguire; S.F. et T., W. L. Picard, 1926 St-Basement. Réunions, 3e et 4e lundi, salle Banks des Marchands.

No 210—CEROLE COLOMB, Roxton Falls; S.A., Norman Beauchemin; S.F. et T., Rémi Tétrault. Réunions, 3ème lundi, 7:30 p.m., salle des Chevaliers de Colomb.

No 211—CL ST-CAJETAN, Mansonville, Co. Brome; S.A., S.F. et T., Pierre Duchesneau. Réunions, 3e dimanche, à 11 hrs p.m., école du village.

No 212—CEROLE LAOADIÉ, Co. St-Jean; S.A., Victor Brazi; S.F., Alc. Deland. Réunions, dernier dimanche, 3 hrs p.m., salle de la Fabrique.

No 213—CL NAPOLEON, Charlemagne, Co. l'Association; S.A., S.F. et T., Frédéric Béland. Réunions, 2e dimanche, à 3 hrs p.m., salle des Artisans.

No 216—CL ST-CYRILLE, Co. Drummond; S.A. et S.F., J. F. Farr. Réunions, dernier dimanche, salle du notaire Faré.

No 217—CL POINTE-CLAIRE, Co. Jacques-Cartier; S.A., S.F. et T., J. P. Legault. Réunions, 4e mardi, 7:30 p.m., salle de l'Hôtel de Ville.

No 219—CL BOSSUET, Knowlton, Co. Brome; S.A., L. A. Gingras; S.F. et T., L. L. Ledoux. Réunions, 3e mardi, 7:30 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 224—CL ST-PRIME, Co. du Lac St-Jean; S.A., S.F. et T., Alf. Vézina. Réunions, dernier lundi du mois, à 7 hrs p.m., salle Morency.

No 225—CL ST-FELICIEN, Co. du Lac St-Jean; S.A., S.F. et T., H. St-Pierre protém. Réunion, dernier lundi, à 7 hrs p.m., à l'école du village.

No 229—CL ORATON, Pawtucket, R. I.; S.A., Arthur Alix, 6 Mary; S.F. et T., N. L. Brouillette, 935 Main St. Réunions, 3e dimanche du mois, 2 hrs p.m., salle St-Jean-Baptiste.

No 230—CL ST-WILBROD, Hébertville Station, Lac St-Jean, S.A., Nap Hulton; S.F., Joe. Angus. Réunions, 3e dimanche du mois, 1 hr. p.m., club St-Jean-Baptiste.

No 231—CL MONTAGNAIS, Roberval, Lac St-Jean; S.A., J. E. Boly; S.F., et T., Adj. Bouchard. Réunions, 3e et 4e vendredi du mois à 8 hrs p.m., à l'Hôtel de Ville.

No 232—CL ST-GEDEON, St-Gédéon, Lac St-Jean; S.A., S.F. et T., Thomas Lavoie. Réunions, dernier dimanche du mois à 7 hrs p.m., salle publique.

No 236—CL METABOTOUAN, St-Jérôme, Lac St-Jean; S.A., F. J. Be Lafance; S.F. et T., Ph. Plourde. Réunions, dernier dimanche du mois, à 1 hrs p.m., Salle Floride.

No 234—CEROLE CHAPLEAU, La-Loche, Co. de Labelle; S.A., S.F. et T., W. Moraville. Réunions, dernier dimanche du mois, à 7 hrs p.m., salle du Club Athlétique.

No 235—CEROLE STE-AGATHE, Co. de Terrebonne; S.A. D. Côté, S.F. et T., Avila Buiard. Réunions, dernier dimanche du mois, à 3 hrs p.m., salle Forget.

No 231—CEROLE TETRAKULTVILLE, Comté d'Hoche; S.A., Ephrem Benoit; S.F. et T., Md. E., Geo. Lonergan. Réunion, dernier dimanche, après la grande messe, chez M. Ephrem Benoit, rue St Antoine.

No 237—CEROLE LAROUCHE, St-Bruno, Lac St-Jean; S.A., Edg.-d. Boucha; S.F. et T., Ph. l'ippe Simard. Réunions, dernier samedi du mois à 7:30 hrs p.m., salle publique.

No 300—CEROLE LAUVERGNE, Montreal, S.P., F. G. Donald Morrison, 214 Ste-Catherine; E. et F. G. Lafontaine, 236 St Denis; S.F. et T., Emil. Jorey 286 Ste-Catherine; S.F. et T., Isidore M. quin 55 St-Laurent; Md. E., L. P. Dorval, 367 St-Denis. Réunions, 1er mardi, 3 Oraix Est, à 3 hrs p.m.

No 301—CL STE-ADELE, comté de Terrebonne; S.A. A. Lanthier; S.F. et T., Ed. L. ngré, R. Léonard, 4e vendredi, 7:30 p.m., Salle E. Loagné

No 302—CL OKA, comté des Dix-Montagnes; S.A. Adolphe Chéné; S.F., T. et Md.-E. J. W. Ouimet. Réunion, 3e dimanche 3 p.m. Salle du collège.

No 303—CEROLE BOUCHETTE, Lac St-Jean; S.A., J. E. Martin; S.F. et T., Eugène Jalbert. Réunions, dernier dimanche, à 4 h. p.m., salle Turno.

No 305—CEROLE DUFURNEL, L'Ange Gardien, Co. Montmorency; S.A., Sam Huot; S.F. et T. Jos. Trudel, Montmorency Est. Réunions, 4e samedi, 7 1/2 hrs p.m., chez M. Wilf. Trudel.

No 306—CEROLE ST-ALEXIS, Co. Chouitoutim; S.A., S.F. et T., Harry Tremblay. Réunions, dernier vendredi, à 7 1/2 hrs p.m., à la salle Pré.

No 317—CEROLE BAGOTVILLE, Co. Chouitoutim; S.A., Vicor Côté; S.F. et T., L. J. L'évesque. Réunions, 2e lundi, à 7 1/2 hrs p.m., à la salle Simard.

No 309—CL ST-ALEXANDRE, Co. Iberville; S.A., Théo J. Davignon; S.F. et T., Aug. P. Gosselin. Réunions, 3e mercredi, à 7:30 p.m., à la salle e. Aug. P. Gosselin

No 310—CL ST-HUGUES, Co. Bagot; S.A. Wilfrid Melançon; S.F. et T., Md. E. J. E. Miché. Réunions 1er lundi à 7 hrs, p.m., à la salle publique du village

No 311—CL VILLEBAY, Co. Hochelaga; S.A., J. Ed Roy; 2473 Labelle; S.F., et T. Jos. Bouvairs, 1955, Dufferin. Réunions, 4e mercredi, à 8 hrs p.m., à la salle de la commission scolaire

No 312—CL BREKEUF, St-Pierre, Co. Montmagy; S.A. Wm. Parsons; S.F. et T. Jos Alb, Blais. Réunions; 3e Dimanche, à 3 hrs p.m. à la salle Lavallée.

No 313—CL BOURASSA, North Hatley Co Stanstead; S.A. Pierre Beaulieu, S.F. et T. Alf B. Feltier. Réunions: 3e mardi, à 7 1/2 hrs p.m. chez M. Alf B Feltier.

No 314—CL PARENT, Lennoxville, Co. Sherbrooke; S.A. Oscar Gosselin, S.F. et T. Achille Blondin, Réunions: 3e dimanche, à 2 hrs p.m. à l'école catholique du village

No 315—CL ST CHARLES BORROMÉE, Ga thby, Co. Wolfe; S.A., Clovis T. ester, S.F. et T. S. Poulin. Réunions: 3e vendredi, à 7 hrs p.m. chez M. J. S. Poulin.

MALADIE

Les contributions ci-dessous sont exigibles des membres qui se sont inscrits pour recevoir des bénéfices hebdomadaires en cas de maladie, — d'après leur âge à l'inscription.

Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux	Age	Taux
Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts	Ans	Cts
18	35	27	40	36	45	45	50
19	36	28	40	37	45	46	50
20	36	29	41	38	47	47	50
21	37	30	41	39	48	48	50
22	37	31	42	40	49	49	70
23	38	32	42	41	50	50	70
24	38	33	43	42	51	51	90
25	39	34	43	43	52	52	90
26	39	35	44	44	53	53	90
						54	1.00

Une légère cotisation mensuelle est imposée par le cercle pour couvrir ses frais d'administration, tel que loyer, etc., et pour payer \$1.00 par année pour chaque membre au Conseil Général.

Bénéfices

accordés par l'Alliance Nationale

INDEMNITÉ. — 1^{re} de \$5 par semaine, pendant 20 semaines, aux membres inscrits à une caisse locale; 2^{de} de 60 centins par jour, pendant 24 semaines, par année, pour les membres inscrits à la caisse centrale. Maximum de \$400 dans chaque cas.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

1e — Certificat d'assurance au décès (vie entière)

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès du sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat dont il sera alo. porteur.

(b) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre porteur d'un certificat d'assurance au décès, (vie entière), qui se retire de l'association, après 10 ans de sociétariat, peut recevoir un certificat de participation égale représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation. Celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse; ce certificat est payable à ses bénéficiaires ou héritiers à son décès.

2e — Certificat de Dotation

(a) CAPITAL-HÉRITAGE. — Au décès d'un sociétaire, ses bénéficiaires ont droit à \$500, \$1000, \$2000 ou \$3000, selon le chiffre du certificat de dotation dont il sera alors porteur.

(b) INDEMNITÉ AUX INVALIDES. — Les membres frappés d'invalidité absolue, aux termes des Statuts, reçoivent la moitié de leur certificat de dotation; le solde étant payable au décès du sociétaire ou lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans.

(c) PENSIONS AUX VIEILLARDS. — Tout membre qualifié aux termes des Statuts qui aura atteint l'âge de 70 ans recevra annuellement un dixième du montant de son certificat de dotation.

(d) CERTIFICAT DE PARTICIPATION ACQUISE. — Un membre qui se retire de l'association après 10 ans de sociétariat peut recevoir un certificat de participation égale représentant la moitié du montant des contributions qu'il a versées à la caisse de dotation; celui qui se retire après 20 ans de sociétariat, un certificat acquitté égal au montant qu'il a payé à cette caisse.

(e) EXEMPTION DE CONTRIBUTIONS en faveur des membres qui sont âgés de 70 ans et qui sont porteurs d'un certificat de dotation.

Age d'admissibilité: de 18 à 65 ans.

Contributions à taux fixes graduées d'après l'âge à l'admission.